

usurpent les privilèges de cléricature pour échapper à la juridiction seigneuriale laïque. Tantôt, ils dérobent ou brûlent les pièces du chartrier seigneurial, ou bien, par d'interminables chicanes, ils contestent la validité des droits féodaux. Plus souvent encore, ils invoquent les prérogatives que la coutume leur reconnaît ; ils *désavouent* le seigneur ; ils le menacent d'abandonner sa terre, pour se réfugier à la ville voisine ou dans une seigneurie, sur laquelle le paysan est affranchi. Ils recourent enfin, comme les bourgeois et les ouvriers, à l'arme invincible de l'association. Ils forment des syndicats ruraux, des *fraternités*, des *confréries*, des *conjurations* ; ils s'unissent par serment. Ils se soulèvent contre les seigneurs laïques ou ecclésiastiques ; par de véritables jacqueries, accompagnées de l'incendie des châteaux et de violences contre les oppresseurs, ils arrachent la liberté à leurs maîtres. Des Deux-Siciles à l'Allemagne, nombre de ces révoltes ont eu lieu à cette époque, épisodes que les chroniqueurs ont en général dédaignés. Mais celles dont le souvenir a été transmis par eux, et qui eurent pour théâtres des domaines d'Église, ceux de Sahagun en Castille, d'Arles en Roussillon, du chapitre Notre-Dame de Paris, des abbayes de Corbie et de Saint-Martin de Tours, de Saint-Denis, de Vézelay, des évêchés de Soissons et de Laon, suffisent à montrer que le paysan sut, au besoin, comme l'habitant roturier des villes, conquérir par la force l'indépendance que d'aveugles résistances lui refusaient.

Commencé au XI^e siècle, par une série de conventions le plus souvent individuelles, qui fixaient les obligations et allégeaient les charges des vilains, le mouvement se poursuivit avec plus d'ampleur, en vertu de conventions collectives, qui intéressaient des groupements ruraux nombreux. Il se généralisa au XII^e et au XIII^e siècle. Des chartes ou coutumes types se propagent alors, par exemple celles de Lorris en Gâtinais et de Beaumont en Argonne, qui furent adoptées par près de 600 villages ou bourgs en